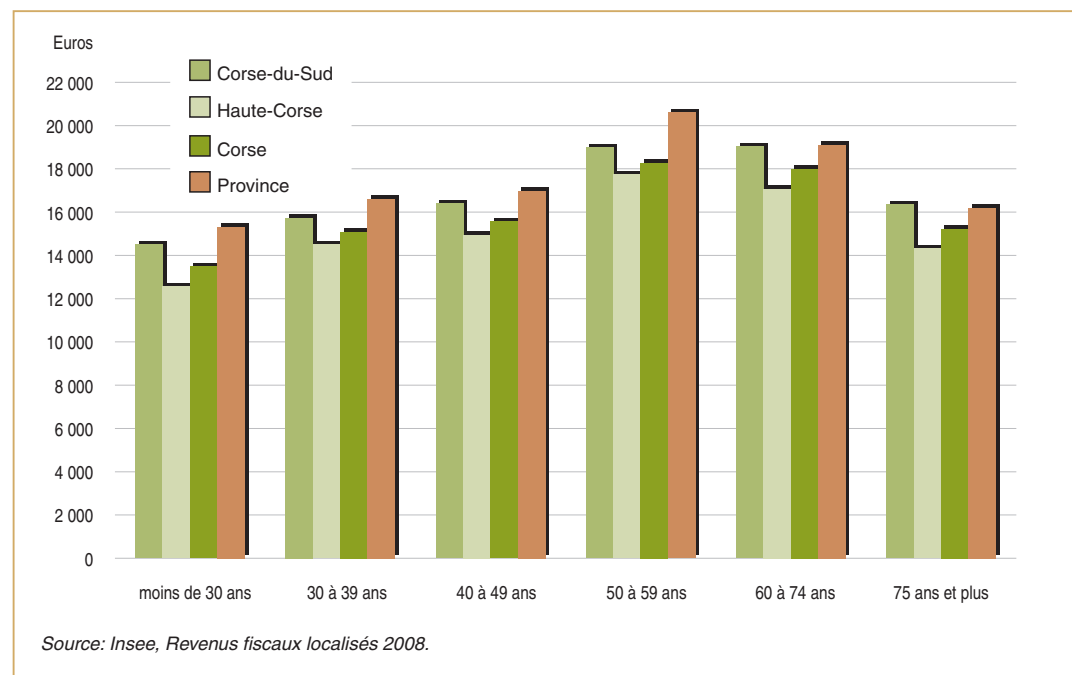


Revenu annuel médian par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal en 2008



Salaire horaire médian du secteur privé ou semi-public par catégorie socioprofessionnelle en 2007

	Salaire horaire net médian (euros)		Part dans l'emploi salarié (%)	
	Corse	Province	Corse	Province
Cadres, chefs d'entreprise salariés et professions intermédiaires	13,6	13,9	23,9	32,7
Employés	8,2	8,2	41,7	29,8
dont personnels des services directs aux particuliers	7,8	7,6	12,4	5,7
Ouvriers qualifiés	8,9	9,3	23,7	27,3
Ouvriers non qualifiés	7,7	8,0	10,7	10,2
Ensemble	9,1	9,8	100,0	100,0

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007.

La Corse est l'une des régions françaises où les revenus sont les plus faibles. En 2008, le revenu annuel médian par unité de consommation est de 16 349 euros, soit 10 % de moins que la moyenne nationale. La Corse se situe à l'avant-dernier rang des régions françaises, devant le Nord-Pas-de-Calais. En particulier, la Haute-Corse figure parmi les cinq départements aux revenus les plus faibles. Les revenus en Corse-du-Sud sont en revanche assez proches de la moyenne de province.

Ce revenu médian masque de larges disparités au sein de la population. La Corse se caractérise ainsi par un écart important entre les revenus les plus faibles et les plus élevés. En 2008, les 10 % de ménages les plus aisés ont des revenus 6,8 fois supérieurs aux 10 % de ménages les plus modestes. Ce rapport n'est que de 5,4 en moyenne nationale. La Haute-Corse est le département de province où les inégalités sont les plus fortes après les Bouches-du-Rhône. Toutefois, les disparités se sont réduites en Corse au cours des dernières années alors qu'elles sont restées stables au niveau national. En 2002, l'écart de richesse était en effet de 8.

En Corse, le bas niveau de revenus traduit essentiellement la faiblesse des revenus du travail. Ceux-ci ne comptent d'ailleurs que pour 56 % du revenu déclaré contre 62 % en province. Dans la région, les revenus salariaux sont en effet pénalisés par la structure même de l'économie. D'une part, les résidents insulaires participent peu au marché du travail. D'autre part, l'appareil productif régional génère de nombreux contrats de courte durée liés à la saison touristique et ainsi des périodes d'inactivité pour les salariés. Enfin, les emplois qualifiés, donc bien rémunérés, sont plus rares qu'ailleurs. Tous ces éléments concourent à la faiblesse des revenus salariaux annuels qui, à l'inverse, ne s'explique quasiment pas par les salaires perçus.

En effet, le niveau des salaires en Corse est comparable à la moyenne nationale (hors Île-de-France). A catégorie socioprofessionnelle identique, le salaire horaire médian est très proche de celui observé en province. Le seul écart notable concerne les ouvriers non qualifiés : ils perçoivent en Corse un salaire horaire médian inférieur de 4,6 % à celui de la province.

Pour autant, toutes catégories confondues, le salaire horaire est faible en Corse. En 2007, un salarié du secteur privé ou semi-public sur deux perçoit un salaire horaire net inférieur à 9,1 euros, soit 7 % de moins que la moyenne de province. Cet écart s'explique quasi exclusivement par la sous-représentation en Corse des catégories sociales les mieux rémunérées. En particulier, les cadres et professions intermédiaires représentent 24 % des salariés du secteur privé et semi-public contre 33 % en province.

Revenu annuel médian des ménages : il s'agit du revenu d'un ménage fiscal correspondant à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement et avant redistribution. Il ne correspond donc pas au revenu disponible. La médiane partage les ménages en 2 groupes : la moitié a un revenu supérieur, l'autre moitié un revenu inférieur.

Les unités de consommation

Le revenu par unité de consommation (UC) vise à relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le premier adulte du ménage compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Salaire horaire médian

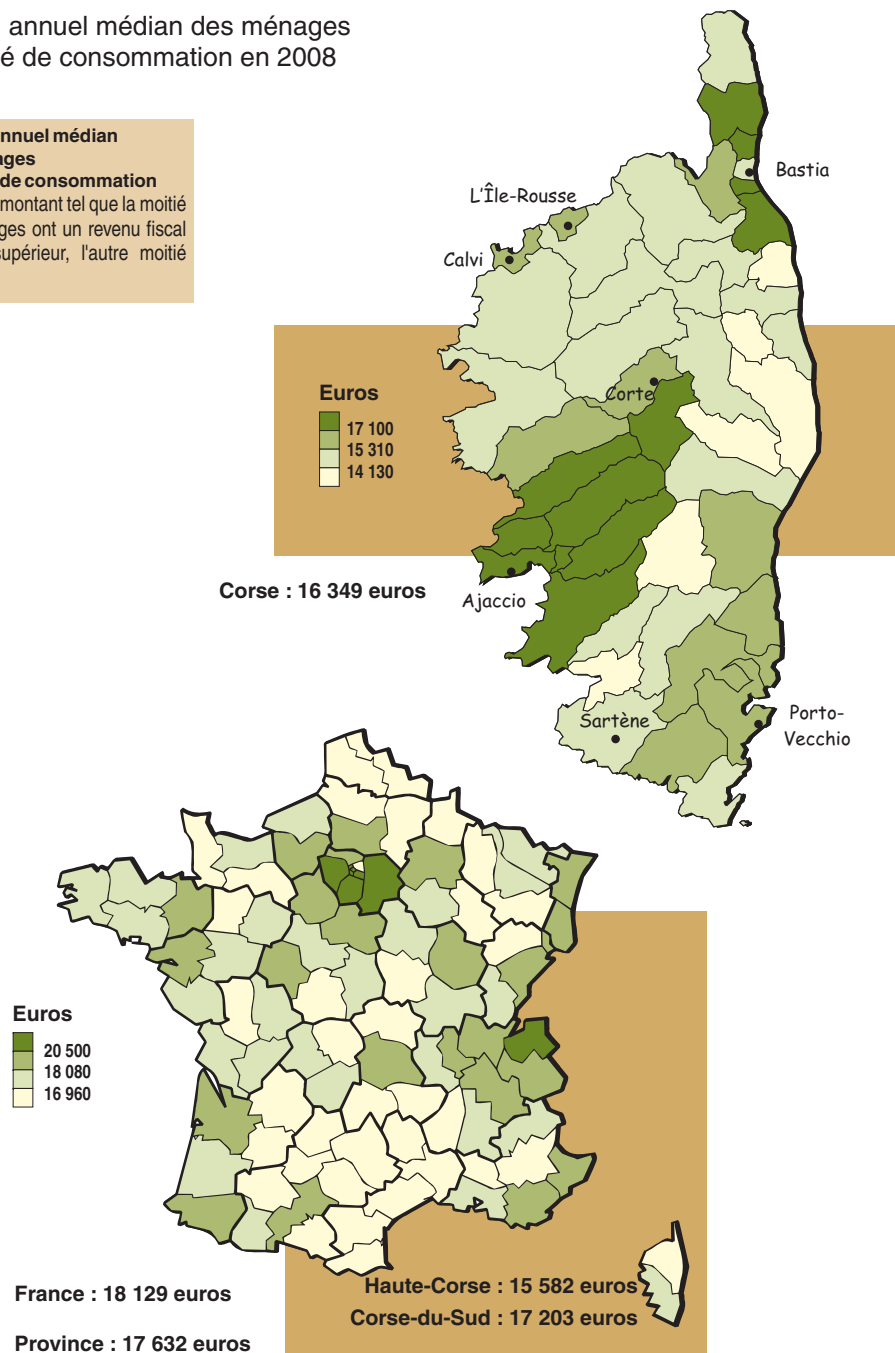
Il s'agit de la rémunération pour une heure travaillée. Ce salaire est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas les participations. La médiane partage les salariés en 2 groupes : la moitié a un salaire horaire supérieur, l'autre moitié un salaire horaire inférieur.

Revenu des ménages

Revenu annuel médian des ménages
par unité de consommation en 2008

Revenu annuel médian des ménages par unité de consommation

Il s'agit du montant tel que la moitié
des ménages ont un revenu fiscal
par UC supérieur, l'autre moitié
inférieur.



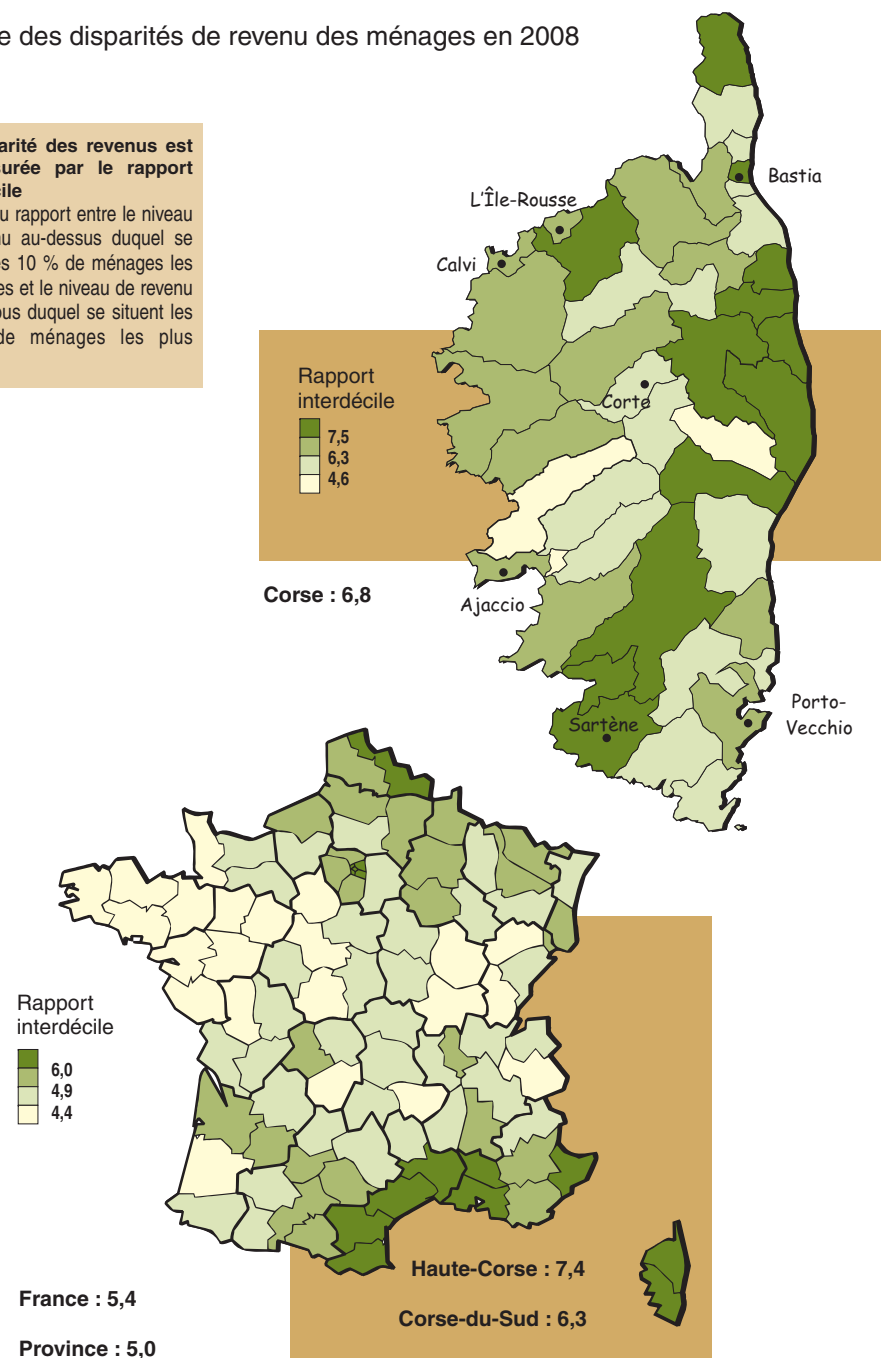
Source : Insee, Revenus fiscaux 2008.

Inégalités de revenu

Mesure des disparités de revenu des ménages en 2008

La disparité des revenus est ici mesurée par le rapport interdécile

Il s'agit du rapport entre le niveau
de revenu au-dessus duquel se
situent les 10 % de ménages les
plus riches et le niveau de revenu
en dessous duquel se situent les
10 % de ménages les plus
pauvres.



Source : Insee, Revenus fiscaux 2008.